

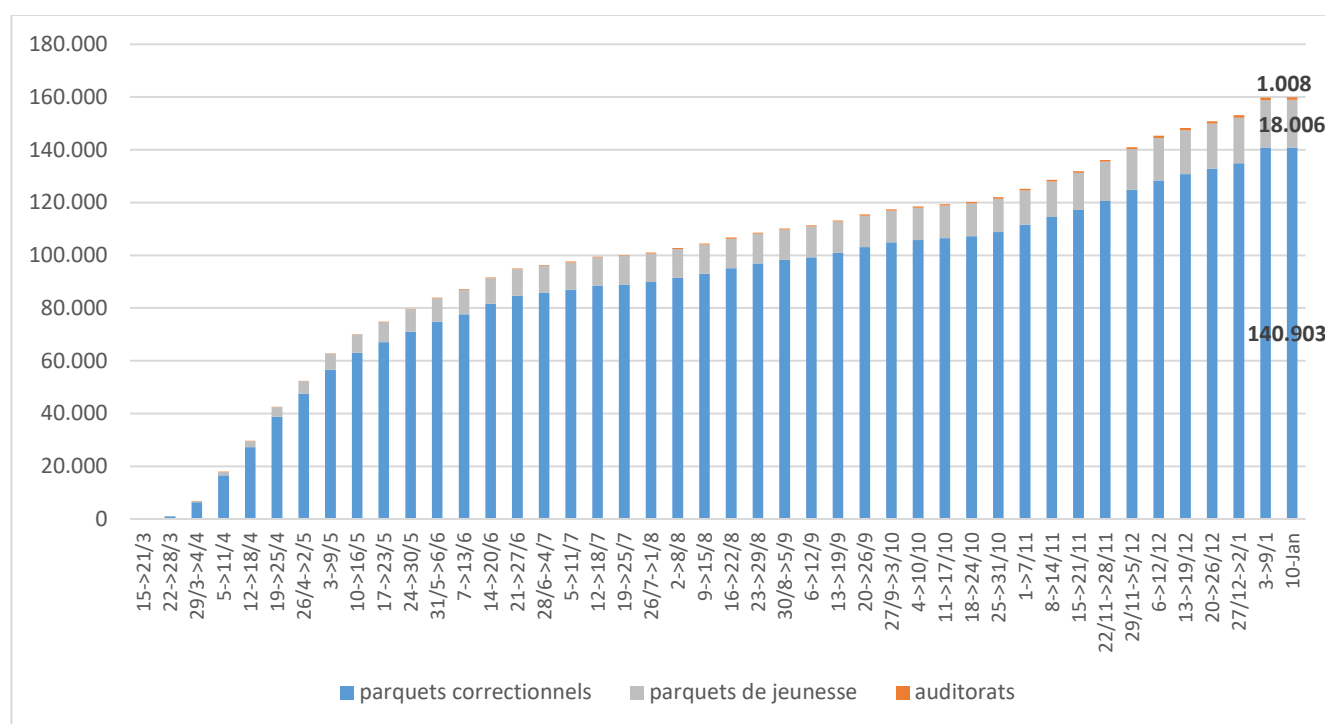
Aperçu du flux d'entrée des infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 et de leur traitement judiciaire

Mise à jour du 10 janvier 2021

Jusqu'au 10 janvier inclus, 159.917 dossiers de suspects impliqués dans des infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 (infractions « corona ») ont été ouverts au niveau des parquets correctionnels (140.903), des parquets de la jeunesse (18.006) et des auditorats du travail (1.008). Les nombres cumulatifs repris dans le graphique ci-dessous illustrent l'évolution du flux d'entrée à partir du début de la crise du coronavirus jusqu'au 10 janvier inclus.

Graphique 1

Aperçu cumulatif du nombre de suspects impliqués dans des affaires « corona » par semaine de flux d'entrée au niveau des parquets correctionnels, des parquets de la jeunesse et des auditorats du travail (n)

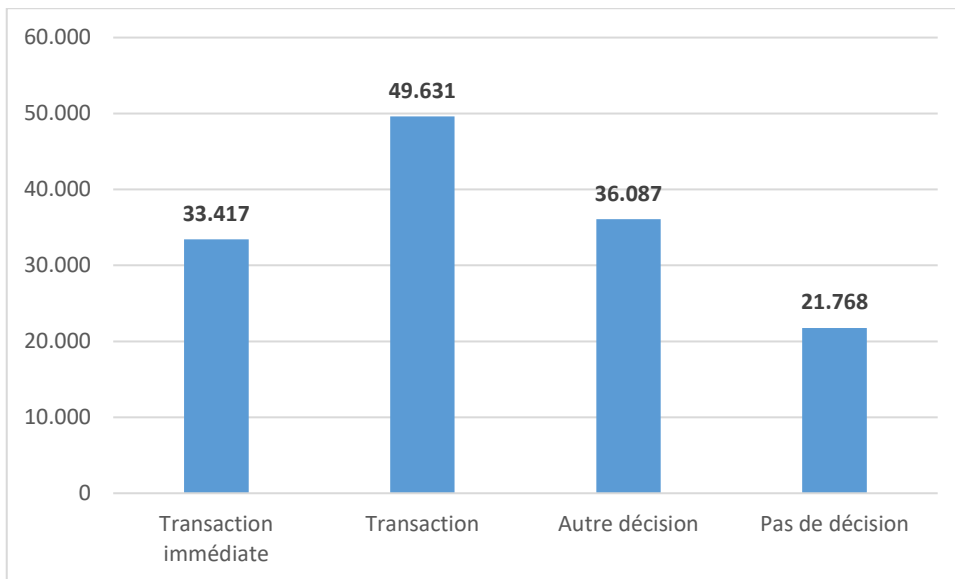


Sur les 140.903¹ suspects pour lesquels le parquet correctionnel a ouvert un dossier, une proposition de transaction immédiate a été soumise à 33.417 suspects (24 %). Le parquet a proposé une transaction à 49.631 suspects (35 %). Concrètement, on peut dès lors affirmer qu'une transaction (immédiate) a déjà été proposée à environ 59 % des suspects. 36.087 suspects ont fait l'objet d'une autre décision d'orientation. Ces autres décisions d'orientation englobent notamment des citations directes (avec jugement déjà prononcé ou non), des dossiers joints (poursuite du traitement au niveau de l'affaire-mère), des classements sans suite, etc.

¹ On peut également noter 1.035 dossiers correctionnels pour lesquels aucun suspect n'a encore été enregistré pour l'instant. Dans la majorité des cas, il s'agira de dossiers dans le cadre desquels une transaction immédiate a été proposée, mais pour lesquels aucun procès-verbal électronique n'a encore été encodé.

Graphique 2

Nombre de suspects impliqués dans des affaires « corona » entrées au parquet correctionnel, qu'ils aient reçu ou non une proposition de transaction (immédiate) (n)



Aux 33.417 suspects ayant reçu une proposition de transaction immédiate doivent encore s'ajouter 8.477 suspects auxquels les services de police ont aussi proposé une transaction immédiate, mais dont les données y afférentes n'ont pas encore été encodées dans l'application MaCH². On totalise dès lors au moins déjà 41.894 transactions immédiates proposées.

Pour l'instant, le traitement de l'infraction consiste encore en une transaction proposée par le parquet, mais ces dernières semaines, on note à nouveau une augmentation du nombre de transactions immédiates proposées par les services de police. C'est ce qui ressort des constatations tirées à partir de l'application « cross-covid » que la police doit utiliser dans la pratique pour verbaliser des infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19³.

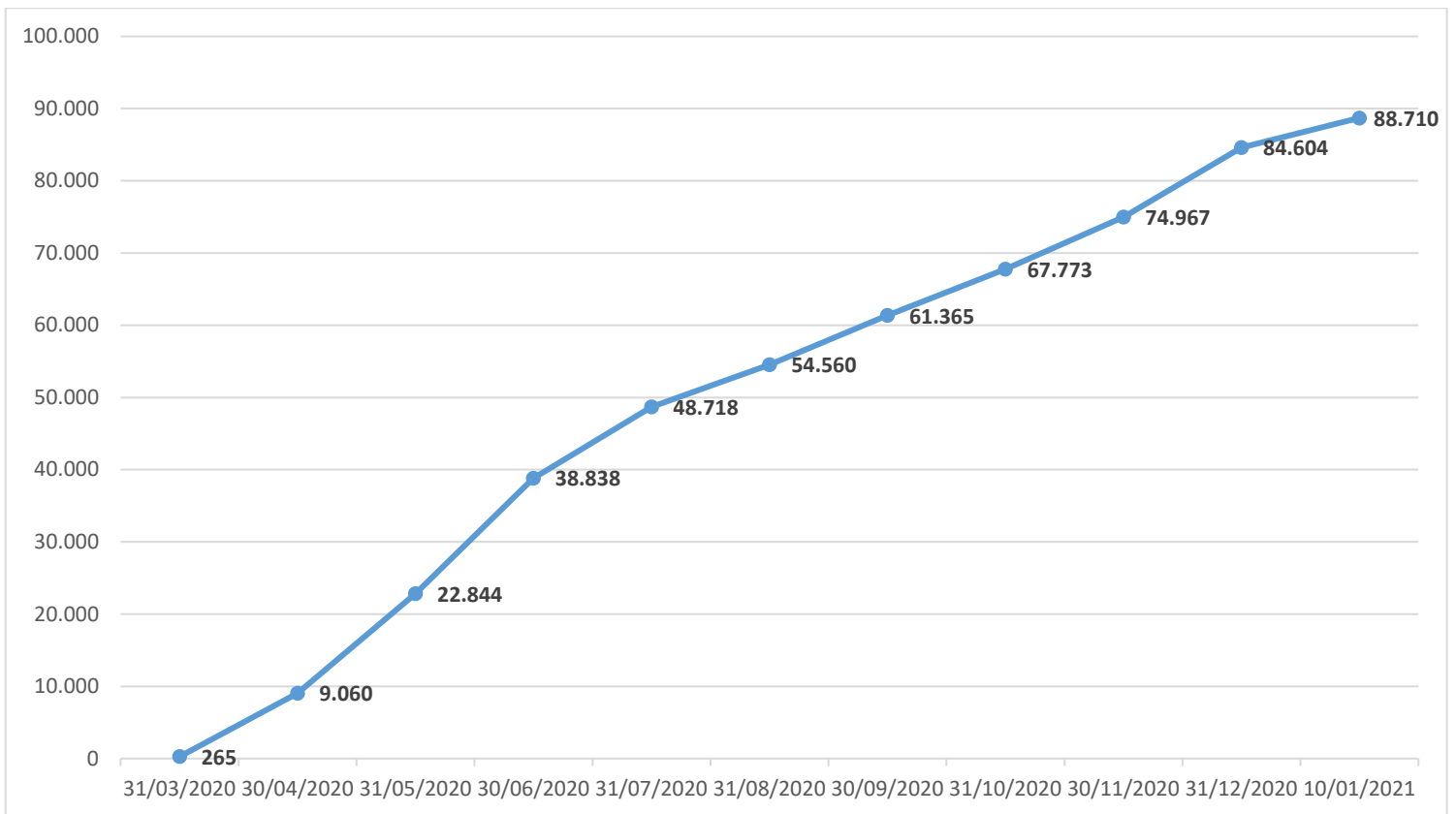
Le parquet correctionnel a clôturé le dossier de 63 % du nombre total de suspects encodés (88.710 suspects). Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de suspects impliqués dans des affaires « corona » et dont le dossier a déjà obtenu une décision de clôture.

² Ce total n'englobe que les transactions immédiates enregistrées dans l'application « cross-covid » et devrait dès lors être plus élevé puisque les services de police n'utilisent pas tous cette application.

³ Depuis que l'application « cross-covid » est utilisée, on comptabilise déjà, pour 2020, 22.963 propositions de transaction immédiate. Jusqu'au 10 janvier 2021 inclus, le nombre de propositions s'élevait à 1.599. Toutefois, ces totaux ne correspondent pas à la réalité puisque les services de police n'utilisent pas tous cette application. D'une part, l'augmentation constatée est due à l'application plus fréquente de la transaction immédiate et d'autre part à la sensibilisation des services de police quant à l'utilisation de cette application. Pour obtenir un aperçu complet des transactions immédiates proposées de manière effective au niveau du parquet/de l'auditorat, il est nécessaire d'attendre l'encodage des procès-verbaux dans le système informatique des parquets/auditorats (à savoir, après accord, dans la Banque de données nationale générale).

Graphique 3

Aperçu cumulatif du nombre de suspects impliqués dans des affaires « corona » qui ont déjà obtenu une décision de clôture au niveau des parquets correctionnels (n)

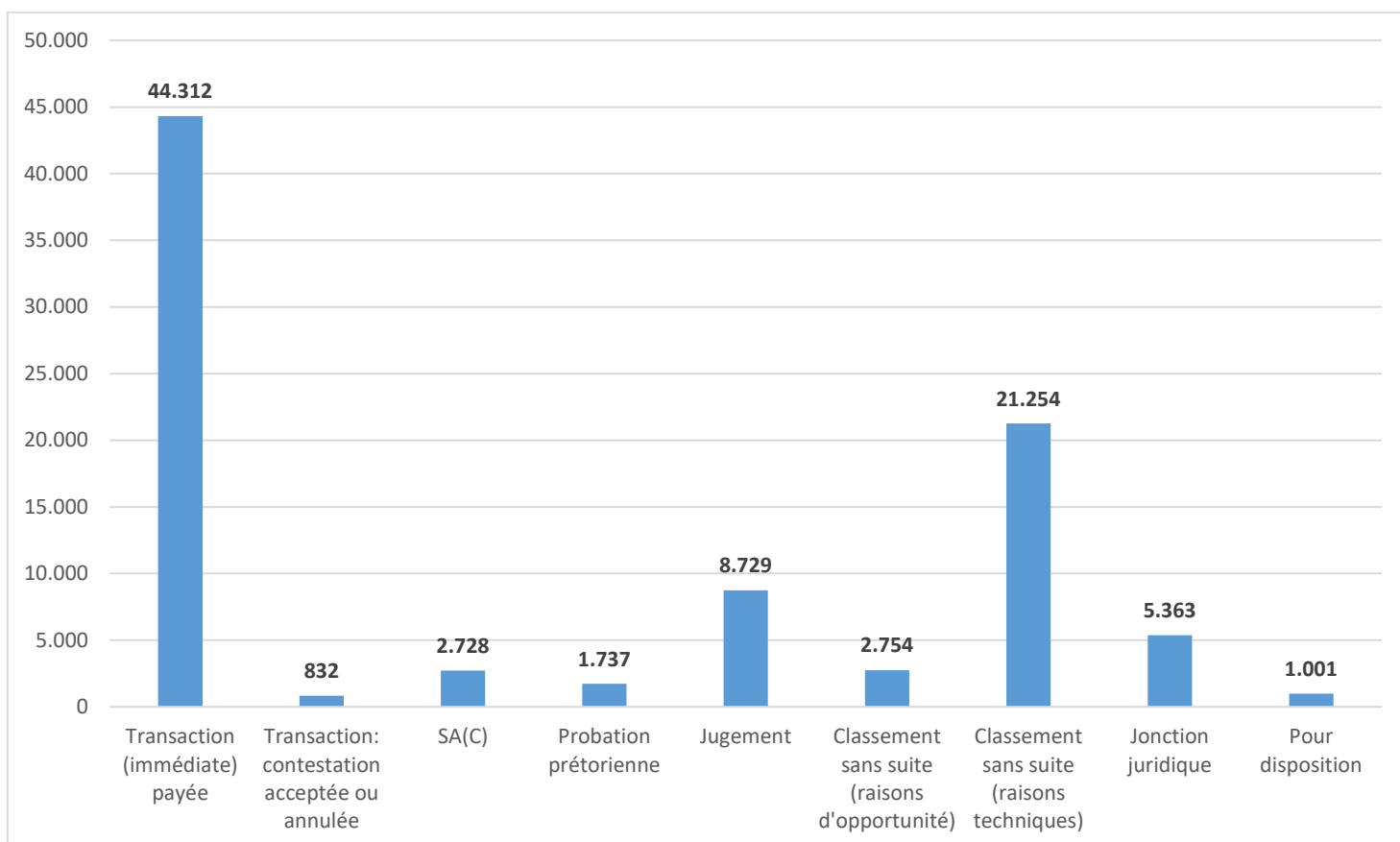


Le 31 août, 54.560 dossiers de suspects ont été clôturés au niveau du parquet correctionnel. Ce nombre a augmenté pour atteindre 84.604 le 31 décembre (+ 30.044 ou +55 %).

Le graphique ci-dessous présente le dernier état d'avancement du dossier clôturé de 88.710 suspects.

Graphique 4

Dernier état d'avancement attribué aux dossiers de suspects impliqués dans des affaires « corona » entrées au parquet correctionnel et ayant reçu une décision de clôture (n)



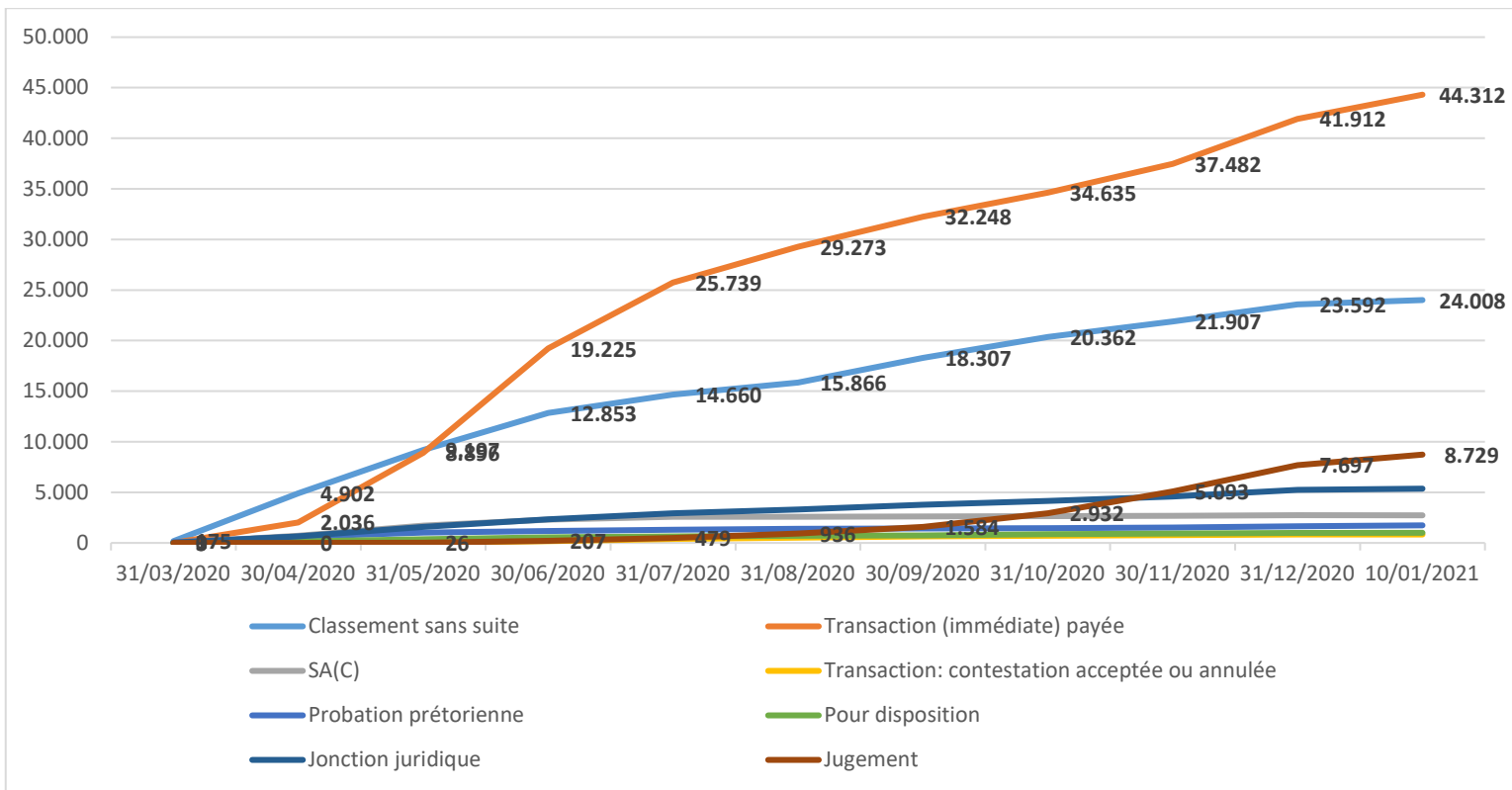
Sur l'ensemble des suspects pour lesquels le dossier a été clôturé et encodé dans l'application MaCH, la moitié d'entre eux (44.312 ou 50 %) ont payé une transaction (immédiate)⁴. L'affaire de 24.008 suspects a été classée sans suite. Il s'agit principalement de classements sans suite de nature technique en raison du motif « preuves insuffisantes » (pour 17.583 suspects) ou du motif « aucune infraction » (pour 2.601 suspects). Une sanction administrative (communale) a été proposée à 2.728 suspects, et dans 1.737 cas, il était question de probation prétorienne. Un jugement a déjà été rendu pour 8.729 suspects.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de dossiers de suspects ayant déjà obtenu une décision de clôture depuis le début de la crise du coronavirus jusqu'au 10 janvier inclus.

⁴ En réalité, davantage de propositions de transaction (immédiate) seront payées, mais elles ne sont pas encore encodées comme telles dans l'application (exemple : transaction immédiate payée sur place dont les données n'ont pas encore été enregistrées dans l'application MaCH).

Graphique 5

Aperçu cumulatif du nombre de dossiers de suspects impliqués dans des affaires « corona » ayant obtenu une décision de clôture au niveau des parquets correctionnels, par type de décision (n)

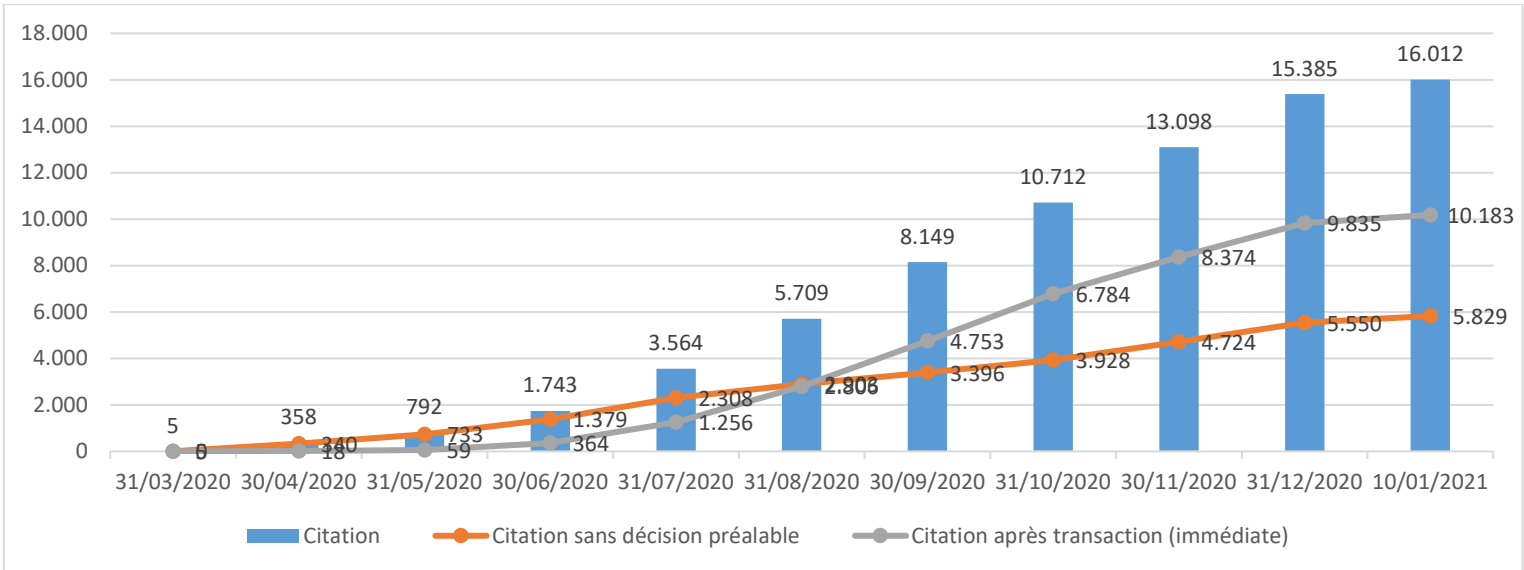


En comparant la situation à la fin du mois d'août (31/08) à celle en date du 31 décembre, on a pu constater une augmentation globale de 55 % du nombre de dossiers de suspects ayant obtenu une décision de clôture. D'après l'aperçu ci-dessus, il ressort que les quatre derniers mois, 12.639 transactions (immédiates) ont été payées (hausse de 43 % entre le 31 août et le 31 décembre), 7.726 dossiers ont été classés sans suite (hausse de 49 %). La forte augmentation du nombre de jugements (936 fin août versus 7.697 au 31 décembre) est analogue à la forte augmentation du nombre de citations. À partir de septembre, nous observons une forte augmentation du nombre de citations à la suite du non-paiement d'une transaction (immédiate).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de citations depuis le début de la crise du coronavirus.

Graphique 6

Aperçu cumulatif du nombre de suspects qui ont été cités dans le cadre d'affaires « corona » au niveau des parquets correctionnels (n)



Au total, 16.012 suspects ont été cités à comparaître. Pour 10.183 suspects, il s'agissait d'une citation à la suite du non-paiement d'une transaction (immédiate). 5.829 suspects ont été cités dans le cadre d'affaires où aucune transaction (immédiate) n'a été proposée. Concrètement, pour cette dernière catégorie, il s'agissait principalement de suspects qui s'avéraient être récidivistes. Comme susmentionné, un jugement a déjà été rendu pour 8.729 suspects [5.498 après une proposition de transaction (immédiate) et 3.230 sans proposition de transaction (immédiate)]. Cela signifie que le dossier de 7.284 suspects a encore l'état d'avancement « citation » et que ces suspects sont en attente de jugement. Il est fort probable que ce nombre grimpera encore dans les jours et semaines à venir puisque 9.900 transactions n'ont pas encore été payées dans les délais prévus. En outre, le délai de paiement de la transaction (immédiate) de 12.153 suspects n'est pas encore écoulé.

DISCLAIMER

Pour conclure, nous remarquons que les chiffres relatifs aux infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 peuvent différer selon qu'ils proviennent de la police ou du ministère public. Cette différence peut parfaitement s'expliquer comme suit :

- dans la pratique, il peut s'écouler un certain temps avant que la constatation faite par la police soit consignée dans un procès-verbal (visé) finalisé ; avant qu'un procès-verbal (visé) établi par la police soit transmis au parquet ; avant qu'un procès-verbal soit enregistré dans les applications *business* utilisées par les parquets et les auditorats.
- l'unité de comptage peut varier puisque plusieurs suspects peuvent parfois être mentionnés dans un seul procès-verbal.